AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1940
FR0004042232-FS0808

18 août 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROFINS CEREP

(Alternext)

Par courrier reçu le 17 août 2017, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Eurofins Discovery Services Lux Holding[1] (23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 août 2017, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société EUROFINS CEREP[2] et détenir 4 831 actions EUROFINS CEREP représentant autant de droits de vote, soit 95,78% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EUROFINS CEREP hors et sur le marché.

[1] Contrôlée par Eurofins Scientific, elle-même contrôlée à 56,40% par Analytical Bioventures SCA (holding de la famille Martin).
[2] Société transférée sur Alternext le 19 mars 2010 et anciennement dénommée CEREP.
[3] Sur la base d'un capital composé de 5 044 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.